



## Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Stationnement	Commercial / Industriel
Jusqu'à 90 000 €	8 000 €	3 000 €	30 % du loyer annuel HT
De 90 001 € à 100 000 €	10 000 €		
De 100 001 € à 150 000 €	12 000 €		
De 150 001 € à 250 000 €	15 000 €		
De 250 001 € à 400 000 €	6 %		
De 400 001 € à 500 000 €	5.5 %		
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 %		
De 1 000 001 € à 1 300 000 €	4.5 %		
A partir de 1 300 001 €	4 %		

*Ils ne sont dus qu'à la réalisation de notre mission, à la signature de l'acte authentique de vente*

## Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	150 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux location vide	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux location meublée	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

**GESTION : Voir avec l'agence qui vous transmettra les modalités**

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI PARC IMMO – 100 avenue Simon Bolivar 75019 Paris**

EURL PARC IMMO / Capital social de 5 000 € / 829 014 349 R.C.S. Paris

Carte professionnelle Transactions CPI 9401 2017 000 018 833 délivrée par la CCIP

Garantie : SOCAF – 26 avenue de Suffren 75015 Paris – 120 000 €

Honoraires au 17/04/2019

La délivrance d'une note est obligatoire